



Prévention de la rage du raton laveur Importante opération d'épandage aérien en Montérégie et en Estrie

15 août 2008 - Une opération d'épandage aérien d'appâts vaccinaux se déroulera en Montérégie et en Estrie du 18 au 23 août prochains pour prévenir la propagation de la rage du raton laveur. Cette opération consistera à répandre près d'un million d'appâts vaccinaux sur un territoire de près de 9 000 km². Le but de l'opération est de vacciner, par voie orale, les rats laveurs, mouffettes et renards qui se trouvent sur ce territoire.

Les appâts vaccinaux qui seront distribués ne présentent aucun risque connu pour la santé humaine ou animale. Il est toutefois recommandé, par mesure de prudence, de ne pas les manipuler. Les citoyens ayant été en contact avec un appât brisé ou perforé doivent téléphoner au numéro de téléphone inscrit sur ce dernier.

Bien que très peu probable, nous sollicitons votre collaboration afin de signaler au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) tout problème de santé observé chez des animaux domestiques suite à la consommation d'appâts vaccinaux. Pour ce faire, veuillez communiquer avec D^{re} Catherine Munger au (418) 380-2100 poste 3266.

Les animaux domestiques ayant accidentellement consommé des appâts vaccinaux ne doivent pas être considérés protégés contre la rage puisque aucune donnée sur l'efficacité de ce vaccin oral chez les animaux domestiques n'est disponible. Ainsi, l'administration d'un vaccin injectable contre la rage est recommandée pour immuniser ces animaux, notamment ceux susceptibles d'être en contact avec des animaux sauvages.

Il est important que l'ensemble du personnel de votre établissement prenne connaissance de cette note, de même que de toute communication ultérieure relative à la rage du raton laveur, afin de contribuer ainsi à la prévention et au contrôle de cette maladie mortelle.

Enfin, soulignons que les opérations de contrôle et de surveillance de la rage du raton laveur sont gérées par un comité interministériel regroupant des représentants du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, du MAPAQ, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique, des agences de la santé et des services

sociaux de l'Estrie, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches, de Services Québec, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Nous invitons à visiter le site Internet www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca afin d'obtenir plus de détails sur cette opération ou sur le dossier de la rage du raton laveur au Québec.

Source : Catherine Munger
Médecin vétérinaire
Institut national de santé animale
MAPAQ